

A2-Dispositif d'irrigation	A4-Conservation Eau	A5-Canalisations Assainissement	A5-Canalisations Eau
A9-Zone Agricole Protégée	AC1-Monuments historiques classés	AC1-Monuments historiques inscrits	AC4-Patrimoine architectural et urbain
AC2-Sites naturels classés	AC2-Sites naturels inscrits	AR3-Servitude maitrise Magasin à poudre	AR5-Couvrages militaires terrestres
AR3-Servitude maitrise Magasin à poudre	AS1-Protection des eaux potables Périmètre immédiat	AS1-Protection des eaux potables Périmètre éloigné	AS1-Protection des eaux potables Périmètre éloigné
EL3-Navigation Halage	EL3-Navigation Marchepied	EL7-Servitudes d'alignement	EL11-Interdiction d'écarter Voie express
I1-Maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz d'hydrocarbures et de produits chimiques	I3-Protection des canalisations de transport de gaz d'hydrocarbures et de produits chimiques	I4-Lignes aériennes Electrique	I4-Poste Electrique
PM1-Installations nucléaires	PM2-Installations classées Zones Pilatomères	PM1-Risques naturels PPR	PM3-Risques technologiques
PT1-Transmissions radio-électriques Perturbations Centre de réception et zone de garde	PT1-Transmissions radio-électriques Perturbations Zone de protection	PT2-Transmissions radio-électriques Obstacles Centre de réception ou de réception et zone primaire	PT2-Transmissions radio-électriques Obstacles Zone secondaire
PT2-Transmissions radio-électriques Obstacles Zone spéciale	PT2-Transmissions radio-électriques Obstacles Zone de protection	PT2-Atitudes NGF	PT3-Lignes télégraphe et télégraphe
T1-Voies ferrées	T5-Aéronautique Déplacement	T5-Atitudes NGF	T5-Atitudes NGF
T6-Aéronautique électromagnétiques Centre de réception et zone de garde	T6-Aéronautique électromagnétiques Zone de protection	T6-Atitudes NGF	T6-Atitudes NGF
T6-Aéronautique Obstacles Centre de réception et zone primaire	T6-Aéronautique Obstacles Zone secondaire	T6-Aéronautique Obstacles Zone spéciale	T6-Aéronautique Obstacles Zone spéciale
Commune	Arrondissement		

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

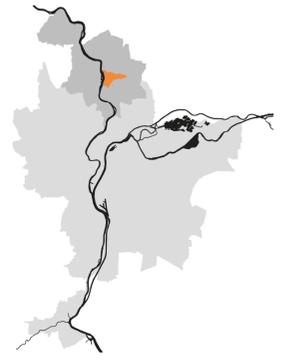
PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°10
2025

FLEURIEU-SUR-SAONE

ANNEXE
C.4.1.2 - Servitudes d'utilité publique
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OFFI_MDL_M19_SV_SERVITUDES_P_OFFICIEL_FLEURIEU_S_SAONE_14312109